

**RÉMUNÉRATIONS :**  
**le SNI s'est battu,**  
**les ITPE**  
**les ont perçues !**

# Des rémunérations revalorisées

Des mesures catégorielles s'amenuisant d'année en année, des droits d'entrée dans le corps à hauteur de 700 € (perte en PSR lors de promotions de B en A), une perte d'attractivité en entrée de corps, des agents d'autres corps mieux rémunérés à postes équivalents, l'augmentation des cotisations retraite... les ITPE en ont assez de voir leur pouvoir d'achat s'éroder et l'administration les considérer comme des ingénieurs « low-cost » !

Et le pacte de responsabilité n'arrangera rien... les économies budgétaires étant encore plus violentes que celles imposées par la RGPP.

**Pour que les ITPE ne soient pas les laissés pour compte et qu'ils puissent conserver leur pouvoir d'achat :**

## **Que demande le SNITPECT-FO ?**



- la revalorisation immédiate des grilles indiciaires ;
- l'augmentation immédiate du point d'indice de 8% comme revendiqué par FO auprès de la Fonction Publique ;
- le maintien des ISS et la dérogation à l'application du RIFSEEP pour les ITPE ;

- l'augmentation du nombre de points d'ISS, pour tous les grades ;
- la revalorisation du point d'ISS ;
- l'octroi des bonifications du nombre de points d'ISS à tous les ITPE répondant aux conditions de séniorat ou de territorialité, quels que soient le grade et l'échelon ;
- le rattrapage de l'année de retard des ISS, dette de l'État envers les ITPE, en l'accompagnant de mesures fiscales ad-hoc ;
- une PSR revalorisée, au minimum dans la perspective d'un aligne ;
- l'intégration des primes dans le calcul des pensions de retraite.

## *Bilan dernier mandat :*

- l'augmentation du nombre de points ISS pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> niveaux de grade ;
- l'augmentation de la PSR au fil des années ;
- la moyenne à 1,01 pour les coefficients d'ISS pour tous les ITPE.



**Snitpect-FO**

